

# Soutien du revenu des Forces canadiennes



Le Soutien du revenu des Forces canadiennes (SRFC) est une allocation mensuelle non imposable que l'on vous verse si le **revenu de votre ménage est insuffisant pour répondre à vos besoins fondamentaux.**

## Qui est admissible au SRFC?

Vous êtes admissible au SRFC si vous vivez au Canada et vous êtes un vétéran des Forces armées canadiennes (FAC) qui :

- a terminé son programme de **réadaptation**;
- fait partie d'un ménage à faible revenu; et
- est à la recherche d'un **emploi convenable**; ou
- a atteint l'âge de 65 ans et n'est plus admissible à l'allocation pour perte de revenus.

Les personnes à charge d'un vétéran des FAC décédé pourraient elles aussi être admissibles à cette allocation.

## Comment présenter une demande?

Vous pouvez vous faire aider par le gestionnaire de cas qu'ACC vous a assigné, sinon le personnel des bureaux d'ACC ou des centres intégrés de soutien du personnel (CISP) peut vous aider. Pour savoir où se trouve le bureau ou le centre le plus près de chez vous ou en apprendre davantage sur cette allocation et d'autres avantages, consultez **veterans.gc.ca** ou composez le **1-866-522-2022**.

## Définitions

- Le **revenu du ménage** est établi conformément aux lois pertinentes et tient compte de tout revenu imposable (provenant d'un emploi, d'un emploi autonome ou autre), de revenu de location, de revenu d'intérêts ou de dividendes, et de toutes prestations reçues du gouvernement, dont la Sécurité de la vieillesse.
- On entend par **emploi convenable** un emploi ou une carrière qui convient à votre niveau d'éducation, de formation ou d'expérience.

## À retenir

Vous devez présenter votre demande de SRFC dans les six mois suivant la cessation de votre **allocation pour perte de revenus.**

Au même titre que le SRFC, l'**allocation d'ancien combattant** est une aide financière versée aux vétérans à faible revenu de la Seconde Guerre mondiale et de la guerre de Corée.

## Programmes connexes

Allocation pour perte de revenus  
Réadaptation et assistance professionnelle  
Allocation d'ancien combattant

Pour tout renseignement:  
**veterans.gc.ca**  
**1 866 522-2122**

